



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 FEVRIER 2013

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Présents : 18

Pouvoirs : 6	- Mr Alain MAGRIT	à	Mr Joël FARRANDS
	- Mr Jean-Claude JUDA	à	Mme Guilaine GAUTHIER
	- Mme Laurence LEGROS	à	Mr Gildas BLAS
	- Mme Sandrine CONDETTE	à	Mr Jacques RIVENEZ
	- Mme Véronique FOURNIER	à	Mr Dominique LHOMEL
	- Mme Nadia POTDEVIN	à	Mme Thérèse TELLIEZ

Absents excusés : 9

Votants : 24

Mr Patrick BAILLIEU est désigné comme Secrétaire de Séance.

1°) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Novembre 2012

Le compte rendu est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

POUR : 24

Mr LEFRANC souhaite obtenir des réponses aux questions posées lors d'un précédent conseil concernant une mise en place d'un urinoir en centre ville de St Etienne au Mont et concernant le nombre de véhicule du parc automobile de la Mairie.

Madame le Maire indique qu'un urinoir est difficile à entretenir notamment à cause des dégradations. De plus, il n'existe plus de réseau d'arrivée d'eau depuis la réfection de la Place. Une étude sera néanmoins menée par Mr FARRANDS. Concernant le parc de véhicules, Madame le Maire précise que le point sera fait lors du prochain Conseil Municipal.

2°) Accord de principe sur la procédure de rétrocession rue Anatole France

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant l'accord de principe sur la procédure de rétrocession des réseaux, de l'éclairage public, des voiries et des espaces verts de la rue Anatole France par Pas de Calais Habitat à la Commune.



Cet accord de principe est donné sous réserve, néanmoins, qu'un état des lieux soit effectué par Pas de Calais Habitat avant le classement dans le domaine public.

Des précautions seront à prendre afin que la voirie soit rendue dans le meilleur état possible.

POUR : 24

3°) Acquisition de parcelles

La société Axentia possède sur notre commune un ensemble de terrain cadastré de AL31 à AL38 (dites de B378 à B385 parcelles primitives) pour 3 219 m², rue Emile Zola.

En 2004, la commune avait aménagé un parking sur la partie plate en bordure de chaussée de ce terrain. Ce terrain est désormais enclavé entre le parking et la parcelle 24 propriété communale.

Ne pouvant plus accéder à ce terrain, qui est devenu inconstructible, la société souhaite nous le céder pour l'euro symbolique.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de cette parcelle pour un euro symbolique

Précision : la Société avait le projet de construire 8 maisons sur ce terrain, les terrains étant déclarés inconstructibles la société a abandonné le projet laissant le terrain sauvage.

Un parking a été réalisé et financé par la mairie.

Mme LEDET est surprise de constater que le parking a été créé alors que le terrain appartenait à l'entreprise.

Madame le Maire précise que les terrains étaient inconstructibles, à ce propos plusieurs maisons avaient fait l'objet de glissement de terrain.

Mme LEDET demande s'il est possible d'aménager quelque chose.

Madame le Maire répond que cela paraît difficile.

POUR : 24

4°) Etat de non valeur

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le trésorier nous a transmis une créance non recouvrée datant de 2010 sur le Budget Commune pour un montant de 3 180,51 €.

Aussi, il est proposé de passer la créance de 3 180,51 € en Etat de Non Valeur.

Pour rappel, l'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.



Le groupe de l'Opposition souhaite savoir à quoi cette somme correspond.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un recouvrement concernant la capture des chats et chiens errants ainsi qu'un agent ayant eu de grosses difficultés financières.

POUR : 24

5°) Débat d'Orientation Budgétaire

Madame le Maire présente à l'assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2013.

Rappel : l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux Collectivités Territoriales la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget.

Madame GAUTHIER, Adjointe aux Finances, présente le contexte économique national et local.

Madame le Maire précise qu'il n'y aura pas d'augmentation concernant la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur le Bâti, la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

La Commune poursuit également son projet d'économie.

Il y aura également des perspectives concernant l'investissement à savoir :

- la salle des sports Mamelin avec le projet de réfection de la toiture,
- les accès handicapés notamment sur le site de la médiathèque (création d'ascenseur) et création de berceaux sur les trottoirs pour le hameau d'Ecault,
- Poursuite de l'Assainissement avec la rue Haffreingue du carrefour Clocheville vers Outreau,
- Le Conseil Général fera la rue Haffreingue de la partie du nouveau lotissement vers les chemin des Anglais et la traversée d'Ecault.

D'autres perspectives seront présentées lors du vote du Budget Primitif.

Madame LEDET demande les objectifs en matière d'économie.

Madame le Maire explique :

- dématérialisation des informations (courrier, note de service ...) : l'économie est assez importante avec ce procédé.
- Envoi en lettre verte pour le courrier.
- Heures supplémentaires : le coût sera plus important que les années précédentes notamment à cause des inondations et de la neige fin 2012, ces événements ayant eu lieu également le week-end. A noter que les services techniques ont été très réactifs et très efficaces face à ces situations.
- Création de note de service dans le but de rappeler au personnel des différents bâtiments communaux les bons réflexes pour des économies journalières (appareils en veille, bonne régulation des radiateurs, éteindre la lumière en cas d'absence même de courte durée ...). Les salles de sports ont également été équipées de thermostat.

Madame GAUTHIER précise que malgré l'augmentation des tarifs du gaz et EDF il n'y a pas eu d'augmentation.



Madame le Maire explique également que des économies vont être effectuées grâce à la mise en place du compostage sur la commune (organisation du temps de travail sans le ramassage des déchets verts, économie sur le gazoil), un bilan sera présenté à la fin de l'année. Rappelons qu'il y a quelques années cela avait fonctionné avec le tri sélectif.

Madame TELLIEZ précise que le passage au tri sélectif s'est mis en place progressivement.

Madame le Maire ajoute que 4 ramassages seront prévus sur l'année, mais qu'il faut que la population adhère au projet. Le bilan sera présenté en fin d'année.

Des efforts sont également effectués dans les services administratifs de la mairie concernant la dématérialisation, certains abonnements papier ont été supprimés pour privilégier la newsletter sur le net. Egalement avec le carburant, à savoir, regroupement pour des formations d'agents afin d'utiliser une seule voiture pour le trajet

Madame LEDEZ demande des précisions pour l'éclairage de nuit sur la commune à savoir la possibilité d'éteindre ou d'aménager celui-ci.

Madame le Maire expose le problème de l'insécurité si les lampadaires étaient complètement éteints, de plus techniquement cela est difficile d'aménager certains quartiers car les réseaux et le câblage sont obsolètes face aux nouvelles technologies. Cependant, pour les nouvelles résidences et le centre ville (qui a été récemment réaménagé) des dispositions ont été réalisées afin de faire des économies d'énergies.

Madame le Maire précise également qu'une étude sur des LED est en cours, malheureusement le coût reste élevé et il y a peu d'aides concernant celles-ci.

**POUR : 22
ABSTENTIONS : 2**

6°) Période d'ouverture et horaires du CAJ et des Centres d'accueil collectifs de mineurs d'été

Madame le Maire propose à l'Assemblée de voter les périodes d'ouverture et les horaires suivants :

	Périodes d'ouverture	Horaires	Garderie Matin	Cantine	Garderie Soir
Centres d'accueil collectifs de mineurs d'été	du 10 au 30 juillet 2013 du 5 au 23 août 2013	9h - 12h 14h - 17h	8h - 9h	12h - 14h	17h - 18h
CAJ	du 10 au 31 juillet et du 1 ^{er} au 23 août 2013				

Mme TELLIEZ remarque que les horaires ne sont peut être pas adaptés aux parents exerçant une activité professionnelle. *Mme TELLIEZ* propose les horaires suivants : 7h30 et 18h30.

Mme LEDEZ souhaiterait connaître qui paie la garderie.

Madame le Maire prend note de la remarque concernant les horaires et contactera le service afin de voir les possibilités à envisager. Concernant la garderie celle-ci est à la charge des familles avec les cartes vendues au service comptabilité.



La moyenne concernant les enfants inscrits à la garderie sera donnée au prochain conseil municipal par Mr Jacques Rivenez, adjoint à la Jeunesse, par rapport aux données de l'année 2012.

POUR : 24

7°) Convention de mise à disposition d'agents

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que deux agents de la commune sont mis à disposition des SIVU ou du CCAS, de ce fait, il convient de régulariser leur situation administrative en signant une convention de mise à disposition partielle auprès des SIVU.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une demande de la Chambre Régionale des Comptes et indique que les agents sont payés par les SIVU.

POUR : 24

8°) Intercommunalité

Madame le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels 2011 concernant plusieurs services de la CAB, ceux-ci ont pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le prix et la qualité du service vis-à-vis de l'utilisateur. Ils sont consultables en mairie.

9°) Convention location de salle pour les associations

Madame le Maire explique que dans le cadre de la refonte du système des locations de salles de la commune voté lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2012, il est proposé d'étendre le nouveau modèle de convention aux associations louant les salles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver celle-ci et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

POUR : 24

10°) Convention médiathèque départementale

Madame le Maire propose à l'approbation du Conseil Municipal une convention entre la commune et le Conseil Général du Pas de Calais.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une convention signée pour 3 ans.

Elle fixe les engagements de chacun en matière de lecture publique, à savoir :



- Engagements de la commune:

- budget d'acquisition: 2.50€/ hab soit 12 767€ pour 2013
- 20h d'ouverture hebdomadaire minimum
- 1 salarié ETP pour 2000hab / 50% d'agents de catégorie B et A
- 0.07m2 / hab
- obligation de transmettre un bilan statistiques annuel

- Engagements du CG62:

- Conseils
- Formation initiale et continue en lien avec le CNFPT
- Aides à l'investissement
- Aides au fonctionnement

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention entre le Conseil Général et la Municipalité et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

POUR : 24

11°) Projet régional de santé de l'Agence Régionale de la Santé

Conformément aux articles L.1434-3 et R. 1434-1 du code de la santé publique, les conseils municipaux sont consultés sur le projet régional de santé (PRS) et ses différentes composantes.

Les composantes suivantes du PRS sont soumises à l'avis du Conseil Municipal :

- le programme régional éducation pour la santé ;
- le programme régional santé mentale et l'actualisation du volet psychiatrie du schéma régional de l'organisation des soins.

POUR : 24

12°) Convention d'objectifs et de financement « Prestation de service »

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une convention signée pour 3 ans entre la commune et la caisse d'Allocations Familiales.

Elle fixe les engagements de chacun concernant les Accueils de loisirs sans hébergement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-dessous entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Municipalité ainsi que d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Cette convention permettra de recevoir le financement de la Caisse d'Allocations Familiales.

POUR : 24



13°) Prise en charge financière du BAFa – Avance sur paiement

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2012, il avait été décidé d'avancer la prise en charge financière du BAFa pour les jeunes dont les familles sont en difficulté. Il avait été convenu ensuite de récupérer cette avance sur paiement les deux années suivantes.

Madame le Maire propose donc au Conseil de modifier la convention précédemment votée en précisant que la prise en charge s'effectue dans la totalité et que l'avance est récupérée la **première année**.

Madame le Maire précise également que l'étude des dossiers se fera au cas par cas en fonction de la situation des demandeurs (exemple : boursier ou non, bénéficiaire du CCAS ...).

Cela représente environ 4 à 5 dossiers par an.

Dans certaines familles cela peut également être financé par les entreprises.

POUR : 24

14°) Convention HELICEA

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention HELICEA à savoir que la SNC Héricéa met à disposition des écoles primaires de Saint Etienne au Mont (classes des CP, CE1 et CE2) la piscine intercommunale pour la période du 07 janvier 2013 au 29 mars 2013.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

POUR : 24

15°) Convention CIDEFE

Madame le Maire explique à l'assemblée que Le Centre d'Information de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus (CIDEFE) nous a transmis la convention relative à la formation des élus de la majorité pour l'année 2013. Concernant la formation des élus, en 2012, le budget alloué était de 6 500 € répartis ainsi :

- Elus de la majorité : 5 297, 50 € soit 81, 50 %
- Elus de l'opposition : 1 202,50 € soit 18, 50 %

Il convient donc au Conseil Municipal d'approuver cette convention et de reconduire le montant du budget alloué.

POUR : 24
ABSEPTIONS : 4



16°) Convention Géante

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que certaines associations ont proposé de leur mettre à disposition la Géante Eluise el' Moulière lors de l'organisation de carnivals ou cavalcades...

Afin d'officialiser ce type de prêt, une convention a été établie en partenariat avec la ville d'Equihen Plage. Il appartient au Conseil de se prononcer sur cette convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Pour information, le festival a lieu le 10 mars à Berck sur Mer.

POUR : 24

17°) Prêt de matériel à divers organismes

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que certains organismes sollicitent la municipalité pour du prêt de matériel divers (tentes, chaises, tables ...).

Afin d'officialiser ce type de prêt et d'éviter les problèmes en cas de dégradation, il est proposé de mettre en place une convention de prêt de matériel.

Exemple la Maison Familiale Rurale de Samer a sollicité le prêt des tentes cottages. Cette convention a été créée afin d'avoir des garanties en cas de dégradations sur le matériel.

POUR : 24

Information : Madame le Maire fait part du décès de Monsieur Olivier Frey, décédé accidentellement en vacances. Monsieur Frey participait de façon active à la vie de la Commune.

Questions diverses :

Modalités d'envoi de la convocation et de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les adresses manquantes sont notées pour les élus présents. Un test sera à réaliser et la salle doit être configurée.

Service de l'eau

Mme LEDET demande s'il existe des projets actuellement ?

Le débat est interne aux commissions de la CAB.

Certaines collectivités reviennent à des régies municipales de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.